



Charte d'entretien des espaces communaux

Version 2015

→ Rencontre des élus des BV de la SEICHE et du SEMNON

→ Stéphane GOURMAUD - service de l'eau (CRB)

→ 9 octobre 2015 - Janzé



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE





Démarche partenariale des pouvoirs publics



Pilotage de la démarche par le Conseil régional de Bretagne

Avec l'appui des 4 Conseils départementaux et de l'Agence de l'eau et des services déconcentrés de l'Etat



Réactualisation de la charte : Pourquoi?



- Rappel : La dernière version datait de 2010
- Une évolution réglementaire riche (Lois LABBE, NOTRe, TECV (transition énergétique croissance verte) ...)
 - Arrivée de nouveaux termes (ex biocontrôles...)
- Retours des animateurs sur la charte 2010
- Retours de la commission ZNA (zone non agricole) (animation Dréal)
- Contexte Label Terre Saine



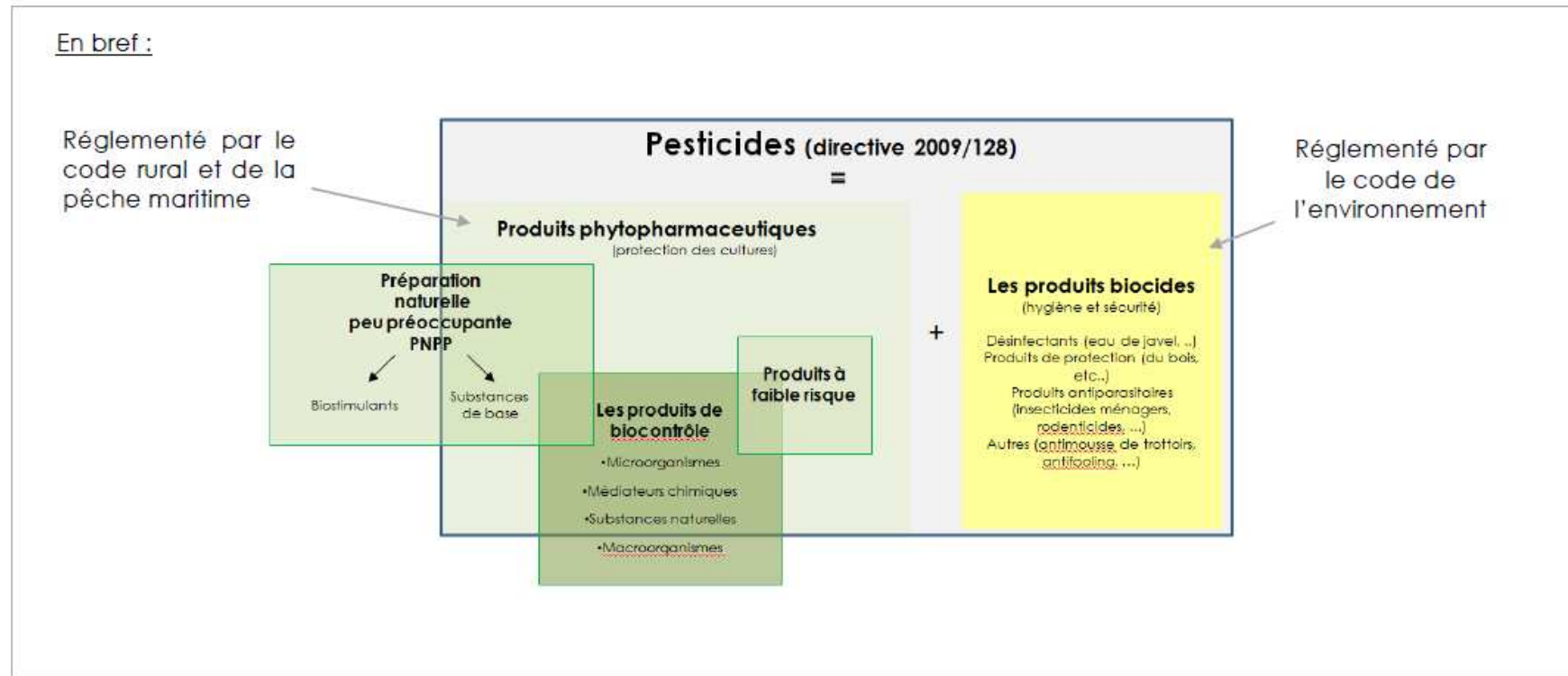
Préalable aux modifications



- Définitions (ex famille de produits....phytopharmaceutiques)
- Périmètre de la charte (2 dimensions)



ORGANISATION DES PESTICIDES



Attention à ne pas détourner les usages ...des produits sinon changement de famille !!!!



Réaffirmation de 5 Niveaux



- Niveau 1:

Pas de changement	
Actuelle	Nouvelle
• Plan de désherbage	• Plan d'entretien
• Mise à disposition des indicateurs de suivi	• Mise à disposition des indicateurs de suivi
• Informer la population	• Informer la population



Réaffirmation de 5 Niveaux

- Niveau 2:

Pas de grands changements	
Actuelle	Nouvelle
<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les techniques alternatives sur une part représentative des zones à risque élevé	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les techniques alternatives sur au moins 50% des zones à risque élevé
<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets	<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les nouveaux projets
<ul style="list-style-type: none">• Mener des actions visant les jardiniers amateurs	<ul style="list-style-type: none">• Mener des actions visant les jardiniers amateurs
<ul style="list-style-type: none">• Non utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux	<ul style="list-style-type: none">• Non utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux



Réaffirmation de 5 Niveaux



- Niveau 3:

Pas de changement	
Actuelle	Nouvelle
<ul style="list-style-type: none">• Aucun phytopharmaceutique sur les surfaces à risque élevé	<ul style="list-style-type: none">• Aucun phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une politique de développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une politique de développement durable



Réaffirmation de 5 Niveaux



- Niveau 4:

Changement	
Actuelle	Nouvelle
<ul style="list-style-type: none">• Aucun herbicide ou anti-mousse sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Sur les surfaces à risque faible, n'utiliser aucun produit phytopharmaceutique ou anti-mousse, à l'exception des produits de biocontrôle et des produits labellisés AB
<ul style="list-style-type: none">• Non utilisation de produit phytopharmaceutique dans les jardins familiaux	<ul style="list-style-type: none">• Non utilisation de produit phytosanitaires dans les jardins familiaux



Réaffirmation de 5 Niveaux



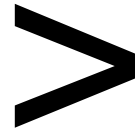
- Niveau 5:

Pas de changement	
Actuelle	Nouvelle
<ul style="list-style-type: none">• N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique et anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la collectivité = 0 phyto	<ul style="list-style-type: none">• N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique et anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la collectivité = 0 phyto

- Mise à jour et développement de la partie réglementation



Ambition Bretonne



Une ambition régionale plus forte que le socle réglementaire

Pourquoi?



Annexes modifiées (1/2)

- Points essentiels de la réglementation:

→ Mise à jour et développement de la partie réglementation

Selon la loi sur la transition énergétique :

1 er Janvier 2017 : Interdiction d'usage des produits de synthèse pour les collectivités et l'Etat

1 er Janvier 2017 : La vente en libre service des produits phyto de synthèse EAJ sera interdite

1er janvier 2019 : La détention et l'usage par les amateurs de pesticides de synthèse (de jardin (EAJ)) sera interdit ainsi que la vente



Annexes modifiées (2/2)

- Enregistrement des pratiques
- Présentation des délais de rentrées
- Modèle de questionnaire pour le suivi et l'évaluation de la charte (intégrant EDRUPP + charte)
- Fiche sur l'étalonnage des pulvérisateurs



SYNTHESE des évolutions

Evolution de la charte d'entretien des espaces communaux

La charte régionale d'entretien des espaces communaux propose par l'intermédiaire de 5 niveaux d'atteindre le zéro phyto, et **reste** toujours **plus ambitieuse** que le cadre législatif qui vient récemment d'évoluer (notamment avec la LOI n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite Loi Labbé).

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, de clarifier le périmètre et les étapes de l'outil charte et ce dans un souci de ne pas perturber la dynamique actuelle de la démarche, celle-ci a été actualisée de la manière suivante :

Présentation des niveaux suite à l'actualisation de la charte		
Niveau	Charte	Charte réactualisée
1	Élaborer un plan d'entretien (surfaces à risque) et information	Élaborer un plan d'entretien (surfaces à risque) et information
2	En zone à risque élevé : utiliser durablement des alternatives	En zone à risque élevé : utiliser durablement des alternatives
3	En zone à risque élevé : 0 phyto	En zone à risque élevé : 0 phytos
4	En zone à risque faible : 0 herbicide/anti-mousse	En zone à risque faible : 0 phyto sauf bio-contrôle et produits AB.
5	Partout : 0 phyto	Partout : 0 phyto

Les annexes qui ont également été mises à jour prennent en compte l'ensemble des nouvelles réglementations.



Evaluation 2015



→ Possibilité d'utiliser l'une ou l'autre grille d'évaluation du niveau

→ 2016:

utilisation du fichier d'évaluation de la nouvelle charte

Pensez à organiser un nouvel engagement avec la signature de la nouvelle Charte



Outil EDRUPP

évaluation de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques



- Compléter par les BV engagés l'outil **au minimum** tous les 2 ans. (pratiques, matériels, produits utilisés, besoin en formation...)
- **Sur les territoires animés → fait par les animateurs**
- Retour auprès du Conseil régional
- **Pour les communes non suivies → questionnaire adapté**
- 2 solutions pour obtenir les informations auprès des collectivités
- 1- Relais par les SAGE
- 2- Contact directement par le Conseil Régional



Outil EDRUPP



Etat des lieux des chartes et plans d'entretien en Bretagne ANNEE 2014 (bilan de l'année 2013)

Afin d'homogénéiser les données des pratiques d'entretien des communes et d'avoir une vue d'ensemble à l'échelle de la Bretagne nous vous proposons de compléter ce questionnaire sur la base des pratiques communales de l'année 2013.
Merci de votre participation.

Logos of partner organizations: Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région BRETAGNE, Morbihan Conseil général, Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT, Côtes d'Armor, and CONSEIL GÉNÉRAL Finistère Penn-ar-Bed.

Buttons:

www.bretagne.fr/edrupp (site région Bretagne au 1/11/2015)



Outil EDRUPP



Bilan des saisies EDRUPP au 8/10/2015

Niveau	Nombre de communes
0	124
1	72
2	104
3	154
4	13
5	112
non signataire	71
Total	650



Des communes zero phyto



Elles sont 169 reconnues aujourd'hui en Bretagne (prix régional)

Listing sur CLE USB transmis aux animatrices (et les outils présentés ci-après)



Rappel des outils existants

<http://www.fredon-bretagne.com/les-techniques-de-desherbage-non-chimiques/>

Les techniques de désherbage non chimique



➔ Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes



➔ Outil d'aide à la décision pour le choix de techniques alternatives au désherbage chimique dans les communes



➔ La maintenance des terrains de sport communaux pour tendre vers le 0 Phyto



➔ De la conception à l'entretien du cimetière communal



➔ Sommaire : Fiches des techniques des alternatives au désherbage en zone urbaine



Rappel des outils existants



<http://www.fredon-bretagne.com/les-techniques-de-desherbage-non-chimiques/>

TECHNIQUES DE DÉSHERBAGE NON CHIMIQUES

Outil d'aide à la décision pour les communes

Simulation Fiches techniques Classement Notice Contexte Préconisations

Simulation - Etape 1/2

Pour chaque type de sol, veuillez cocher la valeur correspondante à votre situation

<u>Imperméable linéaire</u>	<u>Imperméable surfacique</u>	<u>Perméable</u>
<input type="radio"/> De 0 à 10 000 mètres linéaires	<input type="radio"/> De 0 à 5000 m ²	<input type="radio"/> Moins de 50 000 m ²
<input type="radio"/> De 10 000 à 50 000 mètres linéaires	<input type="radio"/> De 5000 à 20 000 m ²	<input type="radio"/> Plus de 50 000 m ²
<input type="radio"/> Plus de 50 000 mètres linéaires	<input type="radio"/> Plus de 20 000 m ²	

VALIDER

Pour toute question ou suggestion, contactez-nous ici.
Pour des informations complémentaires, Feredec-Bretagne.com

Application réalisée par J2S



Rappel des démarches transversales existantes



- VILLES ET VILLAGES FLEURIS
- LABELLISATION TERRES SAINES (national) / **Vigilance !**
- PRIX REGIONAL (Carrefour des gestions locales de l'eau)
- Financement de matériel de désherbage (Agence / Région) (Guichet unique)
- Mise en place d'une formation en 2016 à destination des agents pour répondre et argumenter auprès de la population





Achats de matériels



ANNEXE 6 - POI 2015

POI 2015 – Liste des matériels mécaniques alternatifs au désherbage chimique éligibles au financement du Conseil régional de Bretagne

Matériel de désherbage			Plafonds par matériel*	Subvention Région	Observations
Catégorie (C)	Modèle (M)	Observations			
M	Mécanique	1 Balayeuse désherbeuse automotrice à conducteur marchant (cellule hydraulique ou porte-outils et brosse d'un seul tenant)	5 000	Entre 10% et 40% (si pluri financeurs) dans la limite des 80% d'aide publique	Le matériel tractant n'est pas subventionné, il reste à la charge de la collectivité.
		2 Cellule hydraulique ou porte-outils et brosse rotative	9 000		
		3 Cellule hydraulique ou porte-outils et désherbeur de chemin et de terrain stabilisé	11 000		Le renouvellement des consommables n'est pas pris en compte.
		4 Brosses rotatives et désherbeur de chemin et de terrain stabilisé adaptables sur micro tracteur et appareil tracté (le micro-tracteur n'est pas subventionnable)	sabots rotatifs		6 000
lame désherbante					
chassis-piste					
tapis métallique					
BV	Broyeurs de végétaux	5 Broyeurs de végétaux	12 000		

* Ce plafond correspond au coût moyen observé par modèle de matériel



Les outils



Outil + Listing sur CLE USB transmis aux animatrices

MERCI DE VOTRE ATTENTION

